

Les affichages obligatoires en entreprise :

Maîtriser la Réglementation et Assurer la Conformité.

Cette formation permet aux participants de maîtriser les obligations d’affichage en entreprise, essentielles pour assurer la conformité légale et renforcer la communication interne.

Ils apprendront à identifier les affichages requis selon la taille et le secteur de leur structure, à comprendre les textes réglementaires et à mesurer les risques en cas de non-conformité. Au-delà de l’aspect réglementaire, la formation propose une approche concrète pour mettre en place un affichage clair, conforme et régulièrement actualisé. Les participants découvriront les emplacements stratégiques, les formats adaptés et les bonnes pratiques pour assurer une diffusion efficace des informations. À travers des mises en situation, ils analyseront leurs pratiques actuelles, repéreront les manquements et construiront un plan d’action personnalisé.

À l’issue, chacun sera capable de gérer un affichage légal structuré, à jour et utile pour les salariés.

Le public concerné : Dirigeants, professionnels impliqués dans la gestion des ressources humaines.

Les prérequis : Pas de prérequis.

Les objectifs :

- ✓ Maîtriser les obligations d’affichage en entreprise pour une entreprise de moins de 50 salariés afin de garantir la conformité avec la réglementation en vigueur.
- ✓ Optimiser la mise en place et le suivi de l’affichage obligatoire.

La durée : 3,5 heures. (1 ½ journées)

Le délai d’accès : A partir de 3 semaines à la réception de la demande

Le programme :

- ✓ Identifier les obligations d’affichage : Connaître le cadre légal pour les entreprises de moins de 50 salariés, évaluer les risques en cas de manquement, analyser les affichages existants et corriger les non-conformités.
- ✓ Mettre en place un affichage conforme et durable : Définir les emplacements stratégiques, choisir un format adapté et organiser un suivi régulier pour assurer la mise à jour des informations obligatoires.

L'accessibilité : Un entretien préalable est proposé en cas de situation de handicap, afin d'adapter les modalités pédagogiques et techniques.

Les moyens pédagogiques et techniques :

- ✓ Formation en présentiel ou en distanciel (présentiel recommandé).
- ✓ Méthode pédagogique adaptée en fonction des besoins et des stagiaires.
- ✓ L'intervenant utilisera son ordinateur et son vidéoprojecteur si besoin.
- ✓ Pour les événements ayant lieu en inter-entreprise, mise à disposition d'un local adapté.

Notre engagement qualité : Chez AZUR ACTION, la qualité de nos formations est au cœur de notre engagement. Nous sommes fiers d'avoir obtenu la certification Qualiopi délivrée par Qualitia, marque de confiance reconnue par l'État, qui atteste du sérieux et du professionnalisme de notre organisme dans la conception et la réalisation de vos parcours de formation.

Afin de garantir l'excellence de ces parcours nous nous engageons à faire intervenir exclusivement un formateur qualifié, expert dans son domaine et reconnu pour son excellence professionnelle.

Les dispositifs de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats :

- ✓ Feuille de présence.
- ✓ QCM en début et fin de formation pour mesurer les acquisitions.
- ✓ Mise en pratique, quiz, jeux, ateliers réflexifs et tout autre dispositif jugé pertinent peuvent être mis en place.
- ✓ Une attestation de formation sera délivrée dans les semaines suivant la formation.

Les tarifs :

- ✓ Formation individuelle ou pour 2 personnes : Tarifs sur demande – contactez-nous pour une offre personnalisée !
- ✓ 3 stagiaires : 249 € HT par stagiaire.
- ✓ Vous souhaitez former plus de 3 personnes ? Contactez-nous afin d'étudier ensemble des conditions adaptées à vos besoins ! 😊

Indicateurs qualité :

- ✓ Note de la formation
- ✓ Taux de recommandation

Contactez-nous : contact@azuraction.fr – 0988.348.110

*N'hésitez pas à
revenir vers nous
pour plus
d'informations !*